

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

# Bulletin Officiel

N°6156 Mardi 28 Juillet 2020

www.cmf.tn

25<sup>ème</sup> Année \_\_\_\_\_ ISSN 0330-7174

#### COMMUNIQUES DU CMF

#### PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETAIT

HEXABYTE SA RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021

## **AVIS DES SOCIETES**

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

AMEN BANK 8-13

#### ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

#### ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE III

#### INFORMATIONS POST AGO

- BH ASSURANCE
- BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE -BTS-

#### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN -CNT-

# PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETAIT

#### Société HEXABYTE SA

Siège social : Avenue Habib Bourguiba. Immeuble CTAMA –9000– Béja

Le Conseil du Marché Financier a été saisi d'une demande de lancement d'une Offre Publique de Retrait -OPR- sur les actions de la société HEXABYTE.

Par cette demande, la société Standard Sharing Software-3S, détenant de concert 1927 629 actions, représentant 99,82% des droits de vote de la société HEXABYTE (soit 92,53% du capital), entend lancer une OPR visant l'acquisition des actions qu'elle ne détient pas au capital de ladite société et ce, dans le cadre des dispositions de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

De ce fait, la cotation des actions de la société HEXABYTE SA est suspendue à partir du mercredi 29 juillet 2020.

2020 - AC - 036

# RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Les dites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice comptable 2020, au plus tard le 20 juillet 2020.

#### **AVIS DES SOCIETES**

#### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social : .....

La société ......publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x<sup>ème</sup> trimestre ......

#### <u>Indicateurs:</u>

Trimestre de	Trimestre	Du début de	Du début de	Exercice
l'exercice	correspondant de	l'exercice	l'exercice comptable	comptable N-1
comptable N	l'exercice	comptable N à la	N-1 à la fin du	
	comptable N-1	fin du trimestre	trimestre	
			correspondant de	
			l'exercice comptable	
			N-1	

#### Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
  - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

Avec l'amélioration relative de la situation sanitaire en Tunisie et compte tenu des conséquences économiques attendues de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier aux sociétés concernées afin de rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Les sociétés cotées ont été appelées à informer au niveau de leurs états financiers au 30 juin 2020 sur les hypothèses et les jugements retenus, une attention particulière devant être accordée à l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte COVID, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, de veille à la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Aussi, les dites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

2020 - AC - 026

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers\*, aux sociétés d'assurance et de réassurance; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dés à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

# Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

<sup>(\*)</sup> Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

#### **AVIS DES SOCIETES**

# Emission d'un emprunt obligataire subordonné sans recours à l'appel public à l'épargne



Société Anonyme au capital de 132 405 000 dinars divisé en 26 481 000 actions de nominal 5 dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - 1002 Tunis Identifiant unique : 0000221M Tél : 71 148 000 - Fax : 71 833 517

E-mail: amenbank@amenbank.com.tn

Objet social: Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et l'octroi des crédits

# EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE « AMEN BANK SUBORDONNE 2020-2 »

DE 20 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 40 000 000 DINARS PRIX D'EMISSION : 100 DINARS

# 1. Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire:

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le 30/06/2020 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme Obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire d'Amen Bank, a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 ans	9,50% et/ou TMM+2,75%	Amortissement Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ére</sup> année et Intérêts Trimestriels à partir du 1 <sup>er</sup> trimestre
Catégorie B	5 ans	9,75% et/ou TMM+2,95%	Amortissement et Intérêts In Fine (Coupon unique)

## 2. Renseignements relatifs à l'émission :

## 2-1 Montant de l'emprunt:

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 Millions de dinars divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2020-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

# 2-2 Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **21/07/2020** aux guichets d'AMEN INVEST, intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **23/09/2020**. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/09/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/09/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/10/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

# 2-3 But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

# 3. Caractéristiques des titres émis :

#### 3-1 Nature, forme et délivrance des titres

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des Sociétés Commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Dénomination de l'emprunt : «** Amen Bank Subordonné 2020-2 ».

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations: Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

**Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse AMEN INVEST.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

# 3-2 Prix de souscription et d'émission

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

# 3-3 Date de jouissance des titres en intérêts

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 23/09/2020, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées est fixée au 23/09/2020, soit la date limite de clôture des souscriptions.

## 3-4 Date de règlement :

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

#### 3-5 Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

# Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement annuel et paiement trimestriel des intérêts:

<u>Taux variable</u>: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont :

- ✓ du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N pour l'échéance du 23/12 ;
- √ du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N pour l'échéance du 23/03;
- √ du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N pour l'échéance du 23/06;
- ✓ du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N pour l'échéance du 23/09.

<u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de 9,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

#### Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans (coupon unique) :

<u>Taux variable</u>: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,95% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

<u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de 9,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

#### 3-6 Amortissement et remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commence à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un remboursement coupon unique in fine à l'échéance.

L'emprunt sera amorti en totalité le 23/09/2025 pour la catégorie A et B.

**3-7 Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

#### 3-8 Paiement:

# Pour la catégorie A :

- ✓ Le paiement trimestriel des intérêts sera effectué à terme échu le 23 décembre, le 23 mars, le 23 juin et le 23 septembre;
- ✓ Le remboursement du capital dû sera effectué à terme échu le 23 septembre de chaque année ;

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **23 /12/2020** pour la catégorie A ; La dernière échéance est prévue pour le **23/09/2025** pour la catégorie A.

**Pour la catégorie B** : Remboursement à l'échéance (coupon unique).

- ✓ Le remboursement du capital dû sera effectué à terme échu le 23/09/2025 ;
- ✓ Pour la catégorie B, les intérêts sont capitalisés et payés à l'échéance 23/09/2025.

le

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital pour les deux catégories seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

# 3-9 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

# Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 9,50% l'an pour la catégorie A, et de 9,75% pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

# Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juin 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,525%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt pour la catégorie A et B, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,275% pour la catégorie A et 10,479% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 2,954% pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### 3-10 Durée totale :

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon deux catégories :

- Catégorie A : sur une durée de vie totale de 5 ans (amortissement annuel)
- Catégorie B : sur une durée de vie totale de 5 ans (Coupon unique)

#### 3-11 Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt obligataire subordonné est de :

- Catégorie A : 3 ans (amortissement annuel)
- Catégorie B : 5 ans (Coupon unique)

# 3-12 Duration (souscription à taux fixe) :

La duration pour les obligations du présent emprunt obligataire subordonné est de :

- Catégorie A: à taux fixe de 9,50% est de 2,573 années
- Catégorie B : à taux fixe de 9,75% est de 5 années

# 3-13 Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

## 3-14 Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

# 3-15 Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance: En cas de liquidation de l'AMEN BANK, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnées déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

✓ **Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

# 3-16 Garantie

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie.

#### 3-17 Notation

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

# 3-18 Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'«Emprunt Subordonné Amen Bank 2020-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Amen Invest-**Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

#### 3-19 Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

# 3-20 Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

# 3-21 Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

# 3-22 Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- ✓ **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- ✓ **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

#### 3-23 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2020 - AS - 0922

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord

4èmeTranche - Lot B6 Tunis 1003

Tél: (216) 71 947 062

Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés www.cmf.tn email : cmf@cmf.tn

> Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ou	verture	VL au	31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
		OPCVM DE CAP						
L		SICAV OBLIGATAIRES I		TION			•	
<b>-</b>	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92			188,603		194,669
-	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07			128,808	132,895	132,915
$\vdash$	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99			108,693	111,693	111,708 118,552
$\vdash$	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE LA GENERALE OBLIG-SICAV	STB FINANCE CGI	18/09/17 01/06/01			114,417 112,884	118,535 116,397	118,552
$\vdash$	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18			108,832	•	113,436
$\vdash$	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08			109,304	112,337	112,352
_	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92			45,027	45,935	45,939
$\vdash$	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94			31,415	-	32,398
$\vdash$	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09			105,929	109,601	109,601
		FCP OBLIGATAIRES DE CAPITAI	LISATION - VL Q	QUOTIDIEN	NE			
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07			16,707	17,164	17,168
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			121,384	124,088	124,100
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08			1,159	1,170	1,170
14	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATIO	TSI	15/11/17			111,984	115,875	115,890
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15			11,040	11,348	11,349
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07			156,564	162,858	162,882
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07			11,084	11,343	11,344
		FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALI	SATION - VL HI	EBDOMADA	AIRE			
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06			1,742	1,796	1,798
		SICAV MIXTES DE C	CAPITALISATIO	N				
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93			60,901	62,265	62,271
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94			129,454	128,119	129,216
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01			112,135	104,000	104,173
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20			-	103,340	103,354
		FCP MIXTES DE CAPITALISA		TIDIENNE				
-	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08			136,744	•	130,315
-	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08			510,165	-	501,123
<b>H</b>		MAXULA BOURSE	15/10/08			128,967	120,310	120,930
-	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08			135,741	120,639	120,649
$\perp$	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08 18/05/09			130,499	-,	125,549
-	FCP MAXULA STABILITY FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE MAXULA BOURSE	23/10/09			112,462 109,116		107,403
1	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08			179,510		97,456 166,953
	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10			96,478		88,915
-	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11			118,731	119,490	119,571
<b>H</b>	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			169,247	-	154,564
	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			144,657	140,526	140,882
-	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15			103,478		91,286
-	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07			22,654		20,457
36	STB EVOLUTIF FCP *	STB FINANCE	19/01/16			92,975	88,831	88,746
		FCP MIXTES DE CAPITALISAT		OMADAIRI	E			
-	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04			2087,476		2097,572
<b>H</b>	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX MAYULA BOURSE	24/10/08			129,316	-	121,193
	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09			201,273		186,154 16,407
-	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS UFI	16/03/09 23/01/06		<b>-</b>	17,721 2,784	16,325 2,715	16,407
-	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06			2,784 2,466	2,715 2,448	2,718 2,452
<b>I</b>	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14			75,837	65,440	65,985
-	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09			1,164		1,130
<b>I</b>	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15			1,104	•	1,130
<b>I</b>	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15			1,166		1,157
	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15			1,137		1,113
-	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15			118,999		110,018
	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08			131,708		130,062
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17			1133,301	1075,924	1075,597
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17			11,951	12,102	12,235
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17			10,127	9,285	9,362
<u> </u>		SICAV ACTIONS DE		ON			<b>T</b>	
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE  OPCVM DE DIS	10/04/00			93,956	80,587	80,825
		OPCVM DE DIS		Dernier d	lividende		I	
	Dénomination	Gestionnaire	Date	Date de		VL au	VL antérieure	Dernière VL
			d'ouverture	paiement	Montant	31/12/2019		
	CANADETT CICAY	SICAV OBLIC		21/04/22	5 271	400.00=	407.050	40= 0= :
<b>-</b>	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20		109,695		107,274
	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20 29/05/20		102,952	,	99,177 105,523
	AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20 18/05/20	3,949 5,498	106,235 104,788		105,523 102,693
	TUNISO-EMIRATIE SICAV	ATTIJARI GESTION AUTO GEREE	01/11/00 07/05/07	29/05/20	5,498 6,557	104,788	102,676	102,693
	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/05/07	29/05/20	4,926	106,654	104,163	104,185
	DICAY AAID I KEDUKEKIE	DIVICE CALLIAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	49/05/20	4,926	106,650	107,212	107,229

		<b>,</b>					_
60 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	104,018	104,033
61 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	101,290	101,305
62 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	102,153	102,161
63 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	104,867	104,885
64 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	106,688	106,708
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	103,968	103,982
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	103,264	103,274
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	104,910	102,866	102,880
68 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	105,102	102,800	102,925
	BH INVEST			5,870	103,102	102,913	102,925
69 SICAV BH OBLIGATAIRE		10/11/97	29/05/20	-			•
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	105,167	105,180
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	102,209	102,224
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	101,820	101,829
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	105,285	105,298
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	101,497	101,508
	FCP OBLIGATAIRES -	VL QUOTIDIE	NNE				
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	105,371	105,386
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	103,296	103,316
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	105,053	105,078
77 FCI OBLIGATAIRE CAITTALTLES	FCP OBLIGATAIRE - V			4,027	100,572	103,033	103,076
FOLDON YYDY YON GERMAN				0.500	440.004	407.570	407.000
78 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	107,579	107,839
TO A DADIA CICAY	SICAV MI	1	01/01/22	1 200	a= - :-	p= a==	p
79 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	57,289	57,462
80 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	86,725	86,961
81 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	18,215	18,217
82 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	302,994	275,091	274,979
83 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2076,975	2077,391
84 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	72,125	72,072
85 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	55,674	55,685
86 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	103,883	104,109
60 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV				0,701	113,302	103,883	104,109
	FCP MIXTES - VL	Ţ.,,					
87 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	11,060	11,082
88 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	12,629	12,673
89 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	14,047	14,071
90 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	12,436	12,464
91 BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	148,027	147,939
92 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	8,318	8,360
93 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	100,672	100,377
94 FCP AL IMTIEZ	TSI		04/05/20	0,605	89,378	77,138	76,907
		01/07/11		-			-
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	77,999	77,742
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	98,315	98,517
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	83,678	84,071
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	9,003	9,014
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	88,374	88,374
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	134,733	135,155
	FCP MIXTES - VL H						
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	92,992	92,766
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	111,608	111,608
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	110,504	110,504
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	180,343	182,448
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	168,944	169,875
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	161,484	162,550
107 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	21,826	22,065
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	131,854	133,353
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	136,355	135,217
110 TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111 FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	En liquidation	En liquidation
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5111,007	5113,811
113 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	5039,237	5057,651
114 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	81,930	82,035
115 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4332,419	4329,499
116 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	9,715	9,775
117 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	157,145	157,622
	FCP ACTIONS - VL						
119 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	121,285	121,445
	FCP ACTIONS - VL F	IEBDOMADA IR	RE				
120 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	9947,916	10022,857
		_					

 $<sup>\</sup>ast$  Initialement dénommé FCP AL HIKMA

 $<sup>\</sup>ensuremath{^{**}}$  FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

#### **COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société Tunisie Valeurs, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

# LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \*

# I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	lmmeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
20. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 400 400
30. One Tech Holding	0 d. T	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

		,
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
•		

Ì	L2 I	V٨	arc	há	Λ	ltar	natif
	1-Z I	V۱	11 C	H	А	II.	naui

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

# II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"  23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"  24. Comptoir National du Plastique  25. Comptoir National Tunisien "CNT"  26. Citi Bank  26, avenue Rue Borjine Route de TRoute de CSFAX-	Winnipeg et Annecy, les Berges du lac       71 141 42         Habib Bourguiba -1001 TUNIS-       71 340 89         e (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS       71 90 86 0         funis, km 6,5 AKOUDA       73 343 20         Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003       74 467 50
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"  Rue Borjine  24. Comptoir National du Plastique  Route de T Route de C 25. Comptoir National Tunisien "CNT"  SFAX-  26. Citi Bank  55, avenue	e (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS 71 90 86 00  funis, km 6,5 AKOUDA 73 343 200  Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003
"COTUNACE"  Rue Borjine  24. Comptoir National du Plastique  Route de T Route de C  25. Comptoir National Tunisien "CNT"  SFAX-  26. Citi Bank  55, avenue	Tunis, km 6,5 AKOUDA 73 343 200 Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003
25. Comptoir National Tunisien "CNT"  Route de 0 SFAX-  26. Citi Bank  55, avenue	Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003
25. Comptoir National Tunisien "CNT" SFAX-  26. Citi Bank 55, avenue	
27. Evolution Economique Route de M	Jugurtha -1002 TUNIS- 71 782 050
	Monastir -4018 SOUSSE- 73 227 23:
28. ELBENE INDUSTRIE SA Centrale La	aitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE- 36 409 22
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT" 92-94, aver	nue Hédi Chaker -1002 TUNIS- 31 350 00
9, rue Ibn 30. International Tourism Investment "ITI SICAF" Tunis -	Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 71 235 70
	Jérusalem 1002-Tunis Belvédère 31 331 80
Avenue O	uled Haffouz, Complexe El Mechtel,
32. Loan and Investment Co  Tunis	71 790 25
	unis -4011 HAMMAM SOUSSE- 73 308 77 eireddine Pacha Taksim Ennasim -1002
34. North Africa International Bank -NAIB - Tunis	71 950 80
Avenue Fa 35. Palm Beach Palace Jerba -4128 DJEI	arhat Hached, BP 383 Houmt Souk RBA- 75 653 62
36. Plaza SICAF Rue 8610 -	Z.I2035 CHARGUIA- 71 797 433
37.Safety Distribution Résidence	El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana 71 810 75
38. Société ALMAJED SANTE Avenue Ha	bib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -
Centre d'ar 39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme Mahrez Die	nimation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi erba- 75 657 300
	tha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi
Zone Tour	ristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-  43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul	73 524 000
	Bir Challouf -8000 Nabeul- 72 285 330 rue de Palestine-22, rue du Royaume
	71 788 80
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM " 20, Avenue	Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh 71 433 318
	Charles de Gaulle -1000 Tunis- 71 237 18
Ouest Ru	l'Office de Développement du Centre le Suffeitula, Ezzouhour -1200
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" KASSERIN 48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de	IE- 77 478 680
	zis -B.P 40 -4137 ZARZIS- 75 682 85
	Ettanmia -4119 MEDENINE- 75 642 62
' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' '	ıîb M'hiri –Batiment Société de la Foire - 6100 SILIANA- 78 873 08
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM » Zone Indus	strielle El Mahres -3060 SFAX- 74 291 48
	stique Sidi Frej -3070 Kerkennah- 74 486 85
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC " Tunis-	Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 71 884 12
	nzel Chaker Km 3 Immeuble Salem pp n°13-3013 Sfax 74 624 42-
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO " Rue de Mé	tal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS- 70 837 33.
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA » Avenue Ma	ujida Bouleila –Sfax El Jadida- 74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama" Boulevard	Taîb M'hiri 4000 Sousse 73 228 15
58. Société de Transport du Sahel Avenue Léo	opold Senghor -4001 Sousse- 73 221 91

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachig -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74.000.400
02 Tunician Foreign Bank, TEP	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	-1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

	Don Oil des Oissess Octobellate's Need DD	
CO CATAD MATIONAL BANK TUNIOLA	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P.	00 005 000
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	320 -1080 TUNIS-	36 005 000
	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc	
97. Tyna Travaux	« G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B,	
98. Zitouna Takaful	1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

# III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

# LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	-1053 Tunis 17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

<sup>(1)</sup> FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

# LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

	LISTE DES FONDS D'AMORCAGE				
		Gestionnaire	Adresse		
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis		
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis		
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		

# LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
			B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot
		ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT &	BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
1	ATID FUND I	DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	Mahrajène

		1	
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
			Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
2	FCPR CIOK	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	TOPK CIOK	SAGES SA	
			Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
0	TOPK GOT III	SAGES SA	
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
a	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
3	TOTICON	SACES SA	Immouble Melke Dureeux DE 9 DC Avenue de
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
			Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Lucronto Malla Barraga PS 8 BS A constant
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	TOTROTES	SACES OF	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
40	FORD TAALIII INIVECT	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17		MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

			5) (, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

<sup>\*</sup> Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

### **AVIS DES SOCIETES**

#### **Informations Post AGO**

**SOCIETE: BH ASSURANCE** 

Siège social: Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord-Tunis -1003

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 Juin 2020, la société BH ASSURANCE publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2019.
- L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2019.
- La liste des administrateurs

# **I-Les Résolutions Adoptées**

## **PREMIERE RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2019 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

#### **TROISIEME RESOLUTION:**

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

#### **OUATRIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de réaffecter, en réserves extraordinaires une partie des réserves pour réinvestissement exonéré constatée en 2013 lors de la répartition du Bénéfice de l'exercice 2012, et dont le montant s'élève à 2 152 900 Dinars devenu libre.

Par ailleurs l'Assemblée Générale Ordinaire décide de réaffecter un montant de490 000Dinars des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés.

Par conséquent, le montant des réserves extraordinaires avant répartition du résultat 2019 est ainsi modifié :

EN DT

	Montant
Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013	1 411 536,00
Réserves Extraordinaires constitués après le 31.12. 2013	14 129 512,00
Réserves Extraordinaires avant affectation du résultat de l'exercice 2019	15 541 048,00
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2013 lors de la répartition du résultat de l'exercice 2012, devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires	2 152 900,00
Résultats reportés provenant des Réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013	-490 000,00
Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013	921 536,00
Réserves Extraordinaires constitués après le 31.12. 2013	16 282 412,00
Réserves Extraordinaires avant affectation du résultat de l'exercice 2019	17 203 948,00

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

# **CINQUIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2019 fait ressortir un bénéfice net de 9507 169,614D.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

	Montant
Bénéfice Net	9507 169,614
Report exercice 2018	791 736,035
Résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013	490 000,000
Total	10 788 905,65
Réinvestissement exonéré	4 000 000,00
Réserves pour fond social	150 000,00
Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfices de l'exercice 2019	2 170 000,00
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013	490 000,00
Réserves Extraordinaires	3 500 000,00
Report à nouveau exercice 2019	478 905,649

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à 1 D par action, soit un montant global de 2660 000D dont un montant réservé aux seuls actionnaires personnes physiques de 490 000D qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013 et qui ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 07.07.2020 Auprès des intermédiaires en bourse dépositaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **SIXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, pour l'exercice 2019, le montant net des jetons de présence à 5000 D par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

## **SEPTIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit, des membres du Comité des rémunération et recrutement et des membres du Comité des risques au titre de l'exercice 2019 à un montant net de 5000 D par membre et par comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

# **HUITIEME RESOLUTION:**

- L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat du présent conseil arrive à expiration décide de **r**enouveler pour 3 ans le mandat des administrateurs suivants:
- BH BANK
- BH SICAF
- BH LEASING
- BH EQUITY
- Monsieur Ahmed TRABELSI
- Madame Haifa LAARIBI
- Monsieur Radhouane ZOUARI
- Monsieur Tarek CHERIF, représentant des petits porteurs

Les administrateurs désignés acceptent ces fonctions et déclarent chacun en ce qui le concerne ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

# **NEUVIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- Nommer « Groupement PROAUDIT & CMA-Audit & Conseil » en tant que Cocommissaire aux comptes pour les exercices 2020-2021 et 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

# **DIXIEME RESOLUTION:**

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

# II-Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2019

BILAN APRES AFFECTATION DT

		31/12/2018		
Actifs du Bilan	Brut	Amortissement provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels	2 799 497	1 352 125	1 447 372	1 184 396
AC 2 Actifs corporels d'exploitation	3 843 152	2 868 169	974 983	1 063 144
AC 3 Placements	202 892 114	12 408 220	190 483 894	162 001 791
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	69 516 265		69 516 265	68 347 604
AC 6 Créances	49 212 200	10 275 570	38 936 630	37 593 007
AC 7 Autres éléments d'actif	10 666 217		10 666 217	12 443 661
	338 929 445	26 904 084	312 025 361	282 633 603

DT

Capitaux propres et passifs du bilan	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	29 891 430	24 577 040
CP3 rachat d'action propres		
CP4 autres capitaux propres	16 900 799	15 053 699
CP5 résultats reportés	478 906	791 736
Total capitaux propres après affectation	60 571 135	53 722 475
Passif		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	168 565	689 861
PA3 Provisions techniques brutes	184 470 771	164 431 144
PA5 Dettes pour dépots en espèces recues des cessionnaires	43 906 760	36 992 247
PA6 Autres Dettes	16 878 724	21 513 556
PA7 Autres passifs	6 029 406	5 284 320
	312 025 361	282 633 603

# III-L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2019

					Réserves pour				1
	Capital social	Réserves légales	réserves Extraordinaires	Primes d'emission	réinvestissements	fond social	Résultat reporté	Résultat de léxercice	Total
Solde au 31/12/2019 (Avant affectation)	13300 000	1330 000	15541 048	6600 000	15053 699	1107 482	791 736	9507 170	63231 135
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2013									
lors de la répartition du résultat de l'exercice 2012									
devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			2152 900		-2152 900				
Affectation des des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013	aux résultats reportés		-490 000				490 000		
Affectation AGO 26/06/2020									
Résultat reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au	u 31.12.2013						-490 000	490 000	
Report à nouveau 2018							-791 736	791 736	
Réserves pour réinvestissements exonéré					4000 000	450.000		-4000 000	
Fond social						150 000		-150 000	
Dividendes peronnes morales preleves sur le bénéfice exercice 2019								-2170 000	-2170 000
Dividendes peronnes physiques prelevés sur les resultats réportés prov	enant reserves extraore	dinaires 31/12/2013						-490 000	-490 000
Réserves extraordinaires			3500 000					-3500 000	
Report à nouveau 2019							478 906	-478 906	
Solde au 31/12/2019 (Aprés affectation)	13300 000	1330 000	20703 948	6600 000	16900 799	1257 482	478 906		60571 135

# VI-Liste des administrateurs

Nom & Prénom	Qualité	Mandat	Principale activité	Mandats d'administrateur dans d'autres
				sociétés
Ahmed	President du	2020-2022	Directeur Général de	BH BANK
Trabelsi	conseil	2020 2022	Société	BH Leasing
	d'administration			вно
				Société TAISSIR
				Société ESSANIA
				Société EL BARAKA
				Société EL HAMAD
Anouar Gallas	Administrateur	2020-2022	Directeur Central des Ressources Humaines	BH INVEST
	[Représentant de BH BANK]		(BH BANK)	
ElyesZneidi	Administrateur	2020-2022	Directeur Général BH	SOTACIB FERIANA
	Représentant de		EQUITY	SOTACIB KAIROUN
	BH EQUITY			SOTACIB KAIKOUN
				TOPIC
				BH LEASING
				BH IMMO BH RECOUVREMENT
				STIMEC
				BH SICAF
				вно
NajetChabcho	Administrateur	2020-2022	Directeur Général BH	BH INVEST
ub	Représentant de		LEASING	вно
	BH LEASING			
				BH RECOUVREMENT
				BH EQUITY
				STIMEC
				ATID
ArefHamdi	Administrateur	2020-2022	Directeur BH SICAF	BH ASSURANCE
	Représentant de			вн іммо
	BH SICAF			BH INVEST
				BH EQUITY
				SICAV BH OBLIGATAIRE
				CICAN DIL CADITALISATION
				SICAV BH CAPITALISATION
				STIMEC
HaifaLaribi	Administrateur	2020-2022	Médecin Spécialiste	BH INVEST
RadhouaneZou ari	Administrateur	2020-2022	Directeur BONNA SABLA-France	CLINIQUE DES JASMINS
			S. I.S.E. I Trunce	AL TAKAFULIA ASSURANCE
				THE TAKEN CENTARDSCRIPTED
				TUNISIE VALEURS
				BH ASSURANCES
				SICAV BHC
	Administrateur	2020-2022	Président Directeur	JINEN AGRO GROUPE ALLIANCE TUNISIE
Tarak Chanif		/AL/AL-/AL/./	Fresident Directeur	IONOUTE ALLIANCE I UNISIE
Tarak Cherif	Administrateur	2020 2022	Général Groupe	
Tarak Cherif	Représentant des	2020 2022	Général Groupe ALLIANCE Tunisie	

#### **AVIS DES SOCIETES**

#### INFORMATIONS POST AGO

#### BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

Siège Social: 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2020, la Banque Tunisienne de Solidarité « BTS » publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées ;
- Le bilan après affectation du résultat ;
- Le tableau d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

# I- Les résolutions adoptées :

#### Première Résolution :

Vu la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 17-2020 du 1<sup>er</sup> avril 2020 qui autorise d'une manière exceptionnelle aux banques et établissements financiers à cause de la pandémie « covid-19 » à tenir leur assemblée générale après les délais règlementaires,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS Bank tenue le 30 juin 2020, prend acte du fait que cette réunion n'a pas été tenue dans les délais légaux et approuve ce retard puisqu'il n'affecte pas les intérêts des actionnaires et donne ainsi quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS réunie le 30 juin 2020 après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la BTS et des Etats financiers relatifs à l'exercice 2019,
- du rapport du Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques de la banque relatif à l'exercice 2019,
- des Rapports (général et spécial) des Commissaires aux comptes relatifs au même exercice,

Prend acte du contenu des rapports des Commissaires aux comptes et approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Troisième Résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2019, prend acte du contenu de ce rapport et approuve les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales et l'article n° 62 de la Loi n° 48-2016 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Quatrième Résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves pour leur gestion des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Cinquième résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit:

(montant en dinars)	31/12/2019
Bénéfice net de l'exercice 2019	9 173 519,506
Report à nouveau 2018	11 558 152,987
Bénéfice à affecter	20 731 672,493
Réserves Légales (5%)	1 036 583,625
Fonds Social	400 000,000
Total des Résultats à reporter à la fin de l'exercice 2019	19 295 088,868

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix présents.

#### Sixième Résolution

En application de l'article n° 19 des statuts de la banque, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la cooptation de :

- Mr Alaya Becheikh du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale représentant l'Etat Tunisien en remplacement de Mme Najoua Ben Lamine Belhadj Abd Allah et ce pour la période restante de leur mandat qui se termine avec la tenue de L'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'examen des résultats de l'exercice 2021,
- Mr Imed TURKI représentant la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale en remplacement de Mr Habib TOUMI. Et ce pour la période restante de leur mandat qui se termine avec la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'examen des résultats de l'exercice 2020,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Septième Résolution

l'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- Renouveler le mandat de Mr Ridha KHALFAOUI administrateur au Conseil d'Administration de la BTS représentant les petits porteurs;
- Nommer Mr Mouldi ZAYENE administrateur Indépendant au Conseil d'Administration de la BTS;
  - Et ce sur proposition du Conseil d'Administration sur la base des résultats de l'appel à candidature n°1-2020 réalisé par la banque pour le choix d'un administrateur indépendant personne physique qui va siéger au conseil d'administration et présider le comité d'audit et la non objection de la BCT,

Et ce pour une période de trois années (2020-2021-2022) qui se terminera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'examen des résultats de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix présents.

#### **Huitième Résolution**

l'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- 1. de fixer le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'année 2019 à cinq mille dinars (5000 TND) bruts par membre.
- 2. de fixer le montant de la rémunération des présidents et des membres des comités émanant du conseil d'administration comme suit :
  - Un montant de mille dinars net (1000 TND) par séance et par président de chaque comité émanant du Conseil d'Administration avec un plafond annuel de 6000 dinars nets par président du comité.
  - Un montant de cinq cents dinars net (500 TND) par séance et par administrateur membre des comités émanant du Conseil d'Administration avec un plafond annuel de 3000 dinars nets par administrateur.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix présents.

#### Neuvième Résolution :

l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques de la banque à cinq mille dinars nets (5000 TND) annuellement pour chaque membre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Dixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la banque à émettre un emprunt ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant ne dépassant pas 50 millions de dinars durant la période allant de la date de la présente réunion à la date de la prochaine réunion que l'Assemblée Générale réservera à l'examen des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil d'Administration est chargé d'arrêter le montant du ou des emprunts, les modalités et les conditions de leur émission.

#### Cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### Onzième et dernière Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou au mandataire qu'il aura désigné pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

# II-Le bilan après affectation du résultat

(Unité en milliers de Dinars Tunisiens)

ACTIFS	31/12/2019	31/12/2018
AC1- Caisse et avoirs auprès BCT, CCP et TGT	11 861	9 100
AC2- Créances sur les établts bancaires et financiers	264 239	231 458
AC3- Créances sur la clientèle	1 191 249	1 112 693
AC5- Portefeuille d'investissement	1 604	1 983
AC6- Valeurs immobilisées	7 068	7 220
AC7- Autres actifs	37 612	37 249
Total Actifs	1 513 633	1 399 703

PASSIFS	31/12/2019	31/12/2018
PA1- Banque centrale et CCP	1 995	1 876
PA2- Dépôts et avoirs établts bancaires et financiers	77	119
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	19 895	18 078
PA4- Emprunts et ressources spéciales	1 304 834	1 219 945
PA5- Autres passifs	98 596	80 726
Total Passifs	1 425 397	1 320 744

CAPITAUX PROPRES	31/12/2019	31/12/2018
1- Capital	60 000	60 000
2- Réserves	8 941	6 372
4- Résultats reportés	19 295	6 746
5- Résultat de la période	-	-
Total Capitaux propres	88 236	78 959
Total Passifs et Capitaux Propres	1 513 633	1 399 703

# III- Le tableau d'évolution des capitaux propres :

Rubriques	Capital	Réserves	Réserves légales	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde Avant Affectation	60 000	7 504	2 081	5 423	11 558	9 174	88 236
Affectation approuvée par l'AGO du 29-04- 2019	0	1 437	1 037	400	7 737	-9 174	0
Solde Après Affectation du Résultat 2018	60 000	8 941	3 118	5 823	19 295	0	88 236

# IV- Liste des membres du Conseil d'administration

Nom et Prénom	Qualité	Actionnaire représenté	Mandat	Activité
Mme Najla Ben ABDALLAH	Président	Etat Tunisien du Ministère des Finances	2019-2021	Inspecteur Général chargé du suivi de l'élaboration de la stratégie nationale de l'inclusion financière à la Direction Générale du Financement au Ministère des Finances
Mr Abderraouaf LAAJIMI	Membre	Etat Tunisien du Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pèche (MARHP)	2019-2021	Directeur Général du Financement, des investissements et des organisations professionnels au MARHP
Mr Imed TURKI	Membre	Etat Tunisien de la CNSS	2018-2020	PDG de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS)
Mr Arbi ZOUAOUI	Membre	Etat Tunisien du Ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi (MFPE)	2019-2021	Directeur Général des Services Communs au MFPE
Mr Mohamed Adel SOUISSI	Membre	Etat Tunisien du Ministère des Finances	2019-2021	Conseiller des services publics chargé de la cellule de restructuration des banques publique à la DG des participations au Ministère des Finances
Mr Alaya BECHEIKH	Membre	Etat Tunisien du Ministère du Développement, de l'investissement et de la coopération Internationale (MDCI)	2019-2021	-Directeur Général du Financement de l'économie et suivi du secteur Financier au MDCI -Membre du conseil national de la Fiscalité -Membre du Conseil d'Administration de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives
Mr Ridha KHALFAOUI	Membre	Actionnaires minoritaires	2020-2022	Ancien Cadre supérieur de la CNSS. (principales fonctions: DGA à la CNSS)
Mr Youssef IDANI	Membre	Indépendant	2018-2020	Ancien Cadre supérieur de la BNA Bank (principales

				fonctions: secrétaire général, directeur central bancaires étrangers, Directeur central SI)
Mr Mouldi ZAYENE	Membre	Indépendant	2020-2022	Ancien Cadre supérieur de l'UBCI Bank (principales fonctions: Directeur de la conformité, directeur contrôle permanent, directeur financier et contrôle)

# **AVIS DES SOCIETES**

# **ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

# Comptoir National Tunisien « CNT »

Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX -

Le Comptoir National Tunisien - CNT - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 11 août 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mme Chiraz DRIRA.

BILAN ARRETE AU 31/12/2019 (Exprimé en dinars)						
ACTIFS	NOTE	31/12/2019	31/12/2018			
ACTIFS NON COURANTS						
ACTIFS IMMOBILISES						
Immobilisations Incorporelles	<u>1</u>	148 810,646				
Amort Immob Incorporelles	<u>A1</u>	-133 149,362				
TOTAL NET		<u>15 661,284</u>	37 038,304			
Immobilisations Corporelles	2	15 487 234,817	15 243 244,713			
Amort Immob Corporelles	<u>2</u> <u>A1</u>	-8 640 383,413	-8 023 933,316			
TOTAL NET		<u>6 846 851,404</u>	<u>7 219 311,397</u>			
Immobilisations Financières	<u>3</u>	5 225 307,610	5 226 448,720			
Prov / Immob Financières	≅	-6 700,000	-6 700,000			
TOTAL NET		5 218 607,610	5 219 748,720			
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		12 081 120,298	12 476 098,421			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		12 081 120,298	12 476 098,421			
ACTIFS COURANTS						
Stocks	<u>4</u>	23 028 346,662	25 579 999,275			
TOTAL NET	_	23 028 346,662	25 579 999,275			
Clients et Comptes rattachés	5	4 636 498,649	4 844 393,853			
Prov / Clients	<u>5</u> <u>A2</u>	-3 819 597,958				
TOTAL NET	_	816 900,691	888 570,302			
Autres Actifs Courants	<u>€</u>	3 875 339,015				
Prov / Autres Actifs Courants		-5 832,158				
TOTAL NET		3 869 506,857	4 608 554,509			
Placement et Autres						
Liquidités et Equivalents de Liquidités	<u></u>	3 310 609,718	2 901 446,456			
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		31 025 363,928	33 978 570,542			
TOTAL DES ACTIFS		43 106 484,226	46 454 668,963			

BILAN ARRETE AU 31/12/2019							
(Exprimé en dinars)							
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<u>NOTE</u>	31/12/2019	31/12/2018				
CAPITAUX PROPRES	<u>8</u>						
Capital Social		1 440 000,000	1 440 000,000				
Réserves		12 320 000,000	12 896 000,000				
Autres Capitaux Propres		176 615,474	176 615,474				
Résultats Reportés		6 369 280,400	5 779 131,316				
Compte spécial d'investissement		1 892 160,000	1 892 160,000				
CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		22 198 055,874	22 183 906,790				
DE L'EXERCICE		,					
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-688 492,013	590 149,084				
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT							
AFFECTATION		21 509 563,861	22 774 055,874				
<u>PASSIFS</u>							
PASSIFS NON COURANT							
Emprunts	<u>9</u>	109 942,254	474 933,010				
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		109 942,254	474 933,010				
PASSIFS COURANT							
Fournisseurs et Comptes rattachés	<u>10</u>	2 249 230,510	2 939 783,176				
Autres Passifs Courants	11	1 158 146,828	1 392 035,574				
Clients et comptes rattachés		627 665,084	661 274,178				
Concours Banc.et Autres Passifs	<u>12</u>	17 451 935,689	18 212 587,151				
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		21 486 978,111	23 205 680,079				
TOTAL DES PASSIFS		21 596 920,365	23 680 613,089				
TOTAL DES CAPT.PROP. ET DES PASSIFS	!	43 106 484,226	46 454 668,963				

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2019				
	NOTE	31/12/2019	31/12/2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
REVENUS				
Ventes		37 125 442,409	37 360 003,484	
Autres Produits d'exploitation	<u>20</u>	271 970,765	44 125,139	
Production Immobilisée		28 757,537	65 688,789	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>13</u>	37 426 170,711	37 469 817,412	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de Marchandises Consommées	<u>14</u> <u>15</u> <u>16</u> <u>A1-A2</u>	31 436 292,114	30 378 649,402	
Achats d'Approvision. Consommées	<u>15</u>	655 711,738	517 219,752	
Charges de Personnel	<u>16</u>	2 285 406,482	2 205 383,050	
Dotations aux Amort.et aux Provisions		642 658,253	747 411,694	
Autres charges d'exploitation	<u>17</u>	1 679 087,583	1 623 606,975	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		36 699 156,170	35 472 270,873	
RESULTAT D'EXPLOITATION		727 014,541	1 997 546,539	
Charges Financières Nettes	18	-1 737 982,659	-1 711 242,024	
Produits Financiers	<u>18</u> 19	409 071,312	424 602,579	
Autres Pertes Ordinaires	_	-3 398,707	-1 013,888	
Autres Gains Ordinaires		4 985,090	23 692,878	
RESULTAT DES ACTI.ORD.AVANT IMPOTS		-600 310,423	733 586,084	
Impôts sur les sociétés		88 181,590	143 437,000	
RESULTAT DES ACTI.ORD.APRES IMPOTS		-688 492,013	590 149,084	
Eléments Extraordinaires				
RESULTAT NET A AFFECTER		-688 492,013	590 149,084	

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2019					
	NOTE	31/12/2019	31/12/2018		
I °/Flux de trésorerie liés à l'exploitation					
Résultat net :		-688 492,013	590 149,084		
Ajustements pour :					
*Amortissements et provisions net de reprise		503 682,666	741 133,268		
Variation des :					
*Stocks		2 551 652,613	-2 473 519,953		
*Créances		207 895,204	1 310 099,321		
*Autres actifs		739 644,584	-732 156,614		
*Fournisseurs et autres dettes		-2 745 897,294	1 707 319,210		
*Plus ou moins value de cession		-580,000	-17 710,000		
*TVA/Investissement		24 309,860	133 808,990		
Flux provenant de l'exploitation		592 215,620	1 259 123,306		
II°/Flux de trésorerie liés aux activités d'invest.					
Décaissement provenant de l'acquisition d'immo.fin		0,000	0,000		
Encaissement provenant de la cession d'immo.corp.		580,000	17 710,000		
Décaissement provenant de l'acquisit d'immo.corp.	<u>21</u>	-226 168,319	-717 542,247		
Encaissement provenant de la cession d'immo.fin.	<u> </u>	220 100/017	717 012/217		
Flux affectés aux activités d'investissements		-225 588,319	-699 832,247		
		·	·		
III°/Flux de tresorerie lies aux activites de fin. Distribution de dividende		-557 676,000	-572 208,750		
FLUX DE TRESOR.PROVE. DE FINANCE.		-557 676,000	-572 208,750		
IV° / VARIAT.DE TRESORERIE ( I + II + III )		-191 048,699	-12 917,691		
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		1 989 323,238	2 002 240,929		
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXE.		1 798 274,539	1 989 323,238		

#### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS 2019**

Les présents états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, totalisant au bilan 43 106 484,226 DT et dégageant un déficit de 688 492,013 DT sont arrêtes par le conseil d'administration.

Ils sont audités par le CABINET Chiraz DRIRA, commissaire aux comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables.

#### I- PRESENTATION DE LA SOCIÉTÉ

C.N.T.

Comptoir National Tunisien

S.A. au capital de 1.440.000 DT divisé en 288000 actions de valeur nominale 5 dinars.

#### ACTIVITÉ PRINCIPALE

Commerce de matériaux de construction, bois et dérivés.

#### II- LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

La société a appliqué l'ensemble des normes comptables tunisiennes en vigueur sauf les méthodes particulières suivantes :

Les méthodes et les taux d'amortissements appliqués sont ceux reconnus par la réglementation fiscale tunisienne.

Les montants amortissables des biens sont déterminés sans tenir compte de leurs valeurs résiduelles.

Les valeurs indiquées sur les états financiers sont exprimées en dinars tunisiens.

#### III- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de l'année 2019 a atteint le montant de 37 125 442,409 DT H.T contre 37 360 003,484 DT H.T en 2018.

Le résultat après impôt a enregistré un déficit de 688 492,013 DT en 2019 contre un bénéfice de 590 149,084 DT en 2018.

#### *I- NOTE SUR LE BILAN*

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissements linéaire pratiqués sont ceux reconnus par la réglementation fiscale tunisienne.

# NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

\* Les immobilisations incorporelles s'élèvent au 31/12/2019 à 148 810,646 DT et sont détaillées ainsi :

Dácianations	Valeur brute	Valeur brute	Amorti	Total	VCN
Désignations	au 31/12/19	au 31/12/18	2019	Amorti	VCIN
Logiciel	90 236,946	90 236,946	10 453,716	83 162,355	7 074,591
Site web	58 253,400	58 253,400	10 923,304	49 987,007	8 266,393
Dépôt de marque	320,300	320,300			320,300
Immobilisations Incorporelles	148 810,646	148 810,646	21 377,020	133 149,362	15 661,284

# NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

\* Les immobilisations corporelles arrêtées au 31/12/2019 s'élèvent à 15 487 234,817 DT et sont détaillées comme suit :

<u>Désignations</u>	Valeur brute au 31/12/19	Valeur brute au 31/12/18	Amorti 2019	Total Amorti	VCN
Terrain	2 569 025,842	2 569 025,842			2 569 025,842
Constructions &					
A.A.I./Construction	9 133 834,338	8 979 235,740	389 824 ,569	5 392 797,843	3 741 036,495
Matériel et outillage	204 406,801	201 842,473	19 979,398	113 250,516	91 156,285
Matériel de transport	2 745 860,910	2 656 721,110	142 648,911	2 462 415,094	283 445,816
Mobilier et Mat. de			12 21/ 745	419 879,665	16 881,851
bureau	436 761,516	435 794,938	13 314 ,765	419 079,000	10 001,001
Matériel informatique	222 764,810	226 044,010	20 597,470	208 514,721	14 250,089
IMMOB à statut juridique particulier	174 580 ,600	174 580 ,600	34 916,120	43 525,574	131 055,026
Immobilisations Corporelles	15 487 234,817	15 243 244,713	621 281,233	8 640 383,413	6 846 851,404

NB : Le détail des immobilisations corporelles et incorporelles et leurs amortissements est retracé dans le tableau des immobilisations.

# NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :

\* Les immobilisations financières totalisent au 31/12/2019 un montant de 5 225 307,610 DT.

Immobilisations Financières	2019	2018	variation
L'IMMOBILIÈRE DU COMPTOIR	1 899 000,000	1 899 000,000	0,000
S.T.I.B	715 073,245	715 073,245	0,000
SOVATOUR	2 700,000	2 700,000	0,000
STE. IMMOBILIERE GABÈS	10 000,000	10 000,000	0,000
EL FOULADH	2 000,000	2 000,000	0,000
SORITS	1 000,000	1 000,000	0,000
SORETRAS	500,000	500,000	0,000
MATEX	1 500,000	1 500,000	0,000
FAÏENCERIE TUNISIENNE	7 000,000	7 000,000	0,000
B.T.S	4 000,000	4 000,000	0,000
S.T.B	41 498,000	41 498,000	0,000
B.I.A.T	21 874,800	21 874,800	0,000
U.B.C.I	2 505 808,917	2 505 808,917	0,000
PRETS AU PERSONNEL	11 143,800	12 284,910	1 141,110
DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	2 208,848	2 208,848	0,000
TOTAL	5 225 307,610	5 226 448,720	1 141,110

Provisions/Immobilisations Financières	2019	2018	variation
SOVATOUR	2 700,000	2 700,000	0,000
EL FOULADH	2 000,000	2 000,000	0,000
SORETRAS	500,000	500,000	0,000
MATEX	1 500,000	1 500,000	0,000
TOTAL	6 700,000	6 700,000	0,000

# NOTE 4 : LES STOCKS :

\* La valeur des stocks de marchandises arrêtée au 31/12/2019 s'élève à 23 028 346,662 DT.

#### NOTE 5 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS :

\* Les créances de la société sur sa clientèle s'élèvent au 31/12/2019 à 4 636 498,649 DT et se présentent comme suit :

Clients et comptes rattachés	2019	2018	variation
Clients Débiteurs	790 786,030	886 928,844	-96 142,814
Effets à recevoir	0,000	1 641,458	-1 641,458
Clients douteux	3 845 712,619	3 955 823,551	-110 110,932
TOTAL	4 636 498,649	4 844 393,853	-207 895.204

#### **NOTE 6: AUTRES ACTIFS COURANTS:**

 $^{\star}$  Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à un montant de 3 875 339,015 DT regroupant les postes suivants :

Autres Actifs Courants	2019	2018	Variation
Impôts récupérable	1 771 654,984	1 943 849 ,628	-172 194,644
Société de groupe	23 238,217	21 542 ,643	1 695,574
Personnel & comptes rattachés	27 331,471	28 932,911	-1 601,440
Produit à recevoir	1 700,630	1 700,630	0,000
Charges constatées d'avance	2 041 063,717	2 610 760,859	-569 697,142
Fournisseurs débiteurs	10 350,000	10 350,000	0,000
TOTAL	3 875 339,015	4 617 136,667	-741 797,652

Provisions/Autres Actifs Courants	2019	2018	variation
Provision pour dépréciation des comptes prêts au personnel	5 832,158	8 582,158	2 750,000
TOTAL	5 832,158	8 582,158	2 750,000

# NOTE 7 : LIQUIDITES ET ÉQUIVALENT DE LIQUIDITES :

\* La rubrique liquidités et équivalents de liquidités totalise au 31/12/2019 un montant de 3 310 609,718 DT regroupant les postes suivants :

Liquidités et Équivalent de Liquidités	2019	2018	Variation
Valeurs à l'encaissement	2 037 278,391	2 260 975,974	-223 697,583
Solde bancaire	1 271 840,940	639 800,374	632 040,566
Caisses	1 490,387	670,108	820,279
TOTAL	3 310 609,718	2 901 446,456	409 163,262

# **CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :**

#### NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES :

Le poste CAPITAUX PROPRES se détaille comme suit :

١	* CAPITAL SOCIAL		1 440 000,000
١	* RÉSERVES LÉGALES		144 000,000
١	* FONDS D'INVESTISSEMENT		1 720 000,000
١	* RÉSERVES NON STATUTAIRES		8 806 000,000
١	* RÉSERVES POUR RISQUES		1 650 000,000
١	* RÉSULTAT REPORTÉ		6 369 280,400
١	* AUTRES CAPITAUX PROPRES		176 615,474
١	* COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT		1 892 160,000
I		<u>TOTAL</u>	22 198 055,874
ı			

#### Note sur les fonds propres non imposables figurant au bilan arrêté 31 décembre 2019

En application des dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30-12-2013 portant loi de finances de l'année 2014, il est précisé que le reliquat des fonds propres disponibles au 31-12-2013 portés dans les notes aux états financiers au 31-12-2019 totalisent 15 160 055.378 tels qu'ils sont détaillés ci-après et ne sont pas soumis à la retenue de 10% au titre des revenus distribués.

Fonds propres figurant au bilan clos au 31-12- 2013	Montant
Réserve légale	144 000,000
FONDS D'INVESTISSEMENT	1 720 000,000
RÉSERVES NON STATUTAIRES	11 486 000,000
RÉSERVES POUR RISQUES	1 650 000,000
RÉSULTAT REPORTÉ	676 301,766
AUTRES CAPITAUX PROPRES	176 615,474
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	1 892 160,000
Bénéfices de l'exercice 2013	798 978,138
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014	18 544 055,378
AGO DU 20 Juin 2014 Dividendes décidés	504 000,000
AGO 05 Juin 2015 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 20 Juin 2016 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 26 MAI 2017 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 22 Juin 2018 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 21 Juin 2019 Dividendes décidés	576 000,000
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014	15 160 055,378

#### NOTE 9 : Emprunts :

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à un montant de 109 942,254 DT.

Emprunts	2019	2018	Variation
Crédits Leasing	109 942,254	141 598,010	-31 655,756
Crédit BT 2 000 MD	0,000	333 335,000	-333 335,000
TOTAL	109 942,254	474 933,010	-364 990,756

#### NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS :

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à un montant de 2 249 230,510 DT.

Fournisseurs et comptes rattachés	2019	2018	variation
Fournisseurs locaux et Étrangers	1 918 399,522	2 834 271,615	-915 872,093
Effets à payer	326 114,121	102 906,191	223 207,930
Fournisseurs factures non parvenues	4 716,867	2 605,370	2 111,497
TOTAL	2 249 230,510	2 939 783,176	-690 552,666

#### NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS :

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à un montant de 1 158 146,828 DT regroupant les postes suivants :

Autres Passifs Courants	2019	2018	variation
État impôts & taxes/Retenue à la source	64 926,276	67 670,428	-2 744,152
Créditeurs divers	417 271,386	398 947,386	18 324,000
CNSS	141 301,846	151 448,031	-10 146,185
Charges à payer	125 099,602	102 578,617	22 520,985
Personnel & comptes rattachés	156 675,328	165 134,342	-8 459,014
État charges à payer	244 100,315	491 421,704	-247 321,389
Produits constatés d'avance	6 221,843	6 829,021	-607,178
Contribution de solidarité sociale	2 550,232	8 006,045	-5 455,813
TOTAL	1 158 146,828	1 392 035,574	-233 888,746

#### NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES :

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à un montant de 17 451 935,689 DT regroupant les postes suivants :

Concours Bancaires	2019	2018	variation
Crédit de refinancement de la trésorerie	15 939 600,510	17 223 517,473	-1 283 916,963
Découvert Bancaire et autres passifs	1 512 335,179	989 069,678	523 265,501
TOTAL	17 451 935,689	18 212 587,151	-760 651,462

#### <u>II- NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT</u>

#### NOTE 13: PRODUITS D'EXPLOITATION:

La rubrique produits d'exploitation s'élève au 31/12/2019 à un montant de 37 426 170,711 DT comportant les détails :

\* Chiffres d'affaires 37 125 442,409

\* Autres produits d'exploitation 271 970,765

\* Production immobilisée 28 757,537

37 426 170,711

Autres produits d'exploitation	2019	2018	variation
Reprise/provision créance clients.	138 975,593	6 278,426	132 697,167
Transfert de charges	128 758,064	33 639,059	95 119,005
Revenues loyers	4 237,108	4 207,654	29,454
TOTAL	271 970,765	44 125,139	227 845,626

#### NOTE 14 : ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMÉES :

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à un montant de 31 436 292,114 DT contre un montant de 30 378 649,402 DT en 2018.

Achats de Marchandises Consommées	2019	2018	variation
Stock initial	25 579 999,275	23 106 479,322	2 473 519,953
Achats de marchandises	28 884 639,501	32 852 169,355	- 3 967 529,854
Stock final	-23 028 346,662	-25 579 999 ,275	2 551 652,613
TOTAL	31 436 292,114	30 378 649,402	1 057 642,712

#### NOTE 15 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS :

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à un montant de 655 711,738 DT contre un montant 517 219,752 DT en 2018.

Les Achats d'approvisionnements consommés	2019	2018	variation
Achats non stockés de matières et fournitures	655 711,738	517 219,752	138 491,986
TOTAL	655 711,738	517 219,752	138 491,986

# NOTE 16 : CHARGES DE PERSONNEL :

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à un montant de 2 285 406,482 DT.

Désignations	2019	2018	variation
Charges de personnel	2 285 406,482	2 205 383,050	80 023,432
TOTAL	2 285 406,482	2 205 383,050	80 023,432

# <u>NOTE 17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :</u>

\*Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à un montant de 1 679 087,583 DT contre un montant de 1 623 606,975 DT en 2018.

Autres Charges d'exploitation	2019	2018	variation
Étude, recherche & divers services extérieurs	39 216,088	70 068,832	-30 852,744
Entretiens & réparations	327 630,682	300 946,152	26 684,530
Charges locatives	202 317,431	190 865,501	11 451,930
Honoraires, commissions & courtages	74 868,509	127 326,294	-52 457,785
Sous-traitance générale	147 510,771	66 734,539	80 776,232
Primes d'assurance	174 390,233	120 217,465	54 172,768
Voyages et déplacements	65 718,916	45 938,901	19 780,015
Publicité	74 638,627	167 297,947	-92 659,320
Transport/ventes	659,255	11 254,800	-10 595,545
Missions & Réceptions	31 531,488	22 093,875	9 437,613
Frais de P.T.T	72 356,542	39 947,274	32 409,268
Frais bancaires	218 820 ,983	205 265,866	13 555,117
Impôts et taxes	198 961,692	193 600,901	5 360,791
Dons et cotisations	25 466,366	37 048,628	-11 582,262
Jetons de présence	25 000,000	25 000,000	0,000
TOTAL	1 679 087,583	1 623 606,975	55 480,608

# NOTE 18 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES :

\* La rubrique charges financières s'élève au 31/12/2019 à un montant de 1 737 982,659 DT contre un montant de 1 711 242, 024 DT en 2018.

Charges Financières Nettes	2019	2018	variation
Charges Financières Nettes	1 737 982,659	1 711 242,024	26 740,635
TOTAL	1 737 982,659	1 711 242,024	26 740,635

# NOTE 19: PRODUITS FINANCIERS:

Produits Financiers	2019	2018	variation
Revenus des titres de participation	325 423,200	225 877,000	99 546,200
Revenus des autres créances	1 435,268	4 608,005	-3 172,737
Gains de changes	82 212,844	193 643,709	-111 430,865
Revenus des titres de placement	0,000	384,720	-384,720
Produit/cession des valeurs mobilières	0,000	89,145	-89,145
TOTAL	409 071,312	424 602,579	-15 531,267

Revenus titres de participation	2019	2018	variation
S.T.I.B	136 282,000	68 141,000	68 141,000
U.B.C.I	182 041,200	151 701,000	30 340,200
B.I.A.T	7 100,000	6 035,000	1 065,000
TOTAL	325 423,200	225 877,000	99 546,200

# III-NO<u>TES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE</u>

#### NOTE 20 : DÉCAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION CORPORELLES :

Les investissements ont atteint la valeur de 226 168,319 DT provenant essentiellement de l'aménagement des salles d'exposition et de de l'achat de matériel de transport.

#### III-NOTES SUR LE RESULTAT FISCAL

#### NOTE 21: IMPUTATION DU REPORT FISCAL DEFECITAIRE AU 31/12/2019:

Le report fiscal des pertes et des amortissements réputés différés en période déficitaire au 31/12/2019 s'élève à un montant de 533 354,280DT analysé comme suit :

DésignationMontantImputationReport fiscalAmortissement différé 2019533 354,2800,000533 354,280

#### Les engagements hors bilan : Nantissements, garanties et sûretés :

Effets clients escomptés non échues pour un montant de 246 387 dinars.

Les échéances en intérêts restant à payer à court terme et à long terme totalisent au 31 décembre 2019 un montant de 34 713 dinars se détaillent ainsi :

Emprunt B.T (2 000 000): 5 196 dinarsCrédit leasing Contrat: 29 517 dinars

# TABLEAU COMPARATIF DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION 2018/2019

LIBELLES	2018	2019	DIFFERENCES	VAR. %
Ventes de marchandises	37 360 003,484	37 125 442,409	-234 561,075	-0,628
Coût d'achat des marchandises vendues	-30 378 649,402	-31 436 292,114	-1 057 642,712	3,482
Marge Commerciale	6 981 354,082	5 689 150,295	-1 292 203,787	-18,509
Production de l'exercice	109 813,928	300 728,302	190 914,374	173,853
Consommation de l'exercice	-1 947 225,826	-2 135 837,629	-188 611,803	9,686
Valeur Ajoutée	5 143 942,184	3 854 040,968	-1 289 901,216	-25,076
Charges de Personnel	-2 205 383,050	-2 285 406,482	-80 023,432	3,629
Impôts et Taxes	-193 600,901	-198 961,692	-5 360,791	2,769
Excédent Brut d'exploitation	2 744 958,233	1 369 672,794	-1 375 285,439	-50,102
Autres Produits Ordinaires	23 692,878	4 985,090	-18 707,788	-78,960
Produits Financiers	424 602,579	409 071,312	-15 531,267	-3,658
Autres Charges Ordinaires	-1 013,888	-3 398,707	-2 384,819	235,215
Charges Financières	-1 711 242,024	-1 737 982,659	-26 740,635	1,563

Dotations aux Amortissements & Provisions	-747 411,694	-642 658,253	104 753,441	-14,015
Impôts / Bénéfices	-143 437,000	-88 181,590	55 255,410	-38,522
Résultat des activités ordinaires	590 149,084	-688 492,013	-1 278 641,097	-216,664
Eléments Extraordinaires	0,000		0,000	0,000
Résultat Net	590 149,084	-688 492,013	-1 278 641,097	-216,664

# RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

# Mesdames, Messieurs les Actionnaires du Comptoir National Tunisien « CNT »

#### I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

# A. Opinion:

01 En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et conformément aux Normes Internationales d'Audit adoptées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons effectué l'audit des états financiers du Comptoir National Tunisien «CNT » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 43 106 484 dinars et fait ressortir un déficit comptable de 688 492 dinars.

O2 A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Comptoir National Tunisien « CNT » au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### B. Fondement de l'opinion :

03 Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### C. Questions clés de l'audit :

04 Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

#### D. Rapport de gestion :

05 La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurants dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### E. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

# F. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

07 Nos objectifs consiste à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non

d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport par ce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

#### II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

#### A. Efficacité du système de contrôle interne

**08** En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

#### B. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

**09** En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la règlementation en vigueur.

Fait à Sfax le 19 Mars 2020

# RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

# Mesdames, Messieurs les Actionnaires du Comptoir National Tunisien « CNT »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle. Nous n'avons pas également relevé, au cours de nos investigations de telles conventions.

#### B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

• La location à la société de promotion immobilière « L'Immobilière du Comptoir » d'un bureau sis à la route de Gabes km 1.5 Sfax pour un montant de 1 500 dinars hors taxes par an avec une majoration annuelle de 7%.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2019 s'est élevé à 2 118 dinars.

• La prise en charge par le Comptoir National Tunisien « CNT » des frais de gestion de la société de promotion immobilière « L'Immobilière du Comptoir » moyennant 3 500 dinars hors taxes par an avec une augmentation annuelle cumulative de 5%.

Le montant des frais administratifs et de gestion facturée en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2019 s'est élevé à 4 489 dinars.

 La location à la société Tunisienne de l'Industrie du Bois « STIB » d'un bureau sis à la rue de l'énergie solaire la Charguia 1 Tunis pour un montant de 1 500 dinars hors taxes par an avec une majoration annuelle de 7%.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2019 s'est élevé à 2 118 dinars.

Ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 25 avril 2014 et approuvées par votre Assemblée Générale des Actionnaires du 20 juin 2014 et des Assemblées Générales ultérieures.

Un contrat de location et un contrat d'amendement ont été établis respectivement en 2003 et en 2005 entre le « Comptoir National Tunisien » et le Président du Conseil Monsieur Mohsen SELLAMI portant sur la totalité du terrain objet du titre foncier n°51 963 couvrant environ 10 340 m² sur lequel sont édifiés un dépôt couvert d'une superficie d'environ 2000 m² et des administrations d'une superficie d'environ 350 m².

Cette location est consentie à compter du 1er décembre 2003 moyennant un loyer mensuel de 7 000 dinars avec une augmentation annuelle de 6%.

Le loyer annuel en hors taxes au titre de l'exercice 2019 s'est élevé à 202 318 dinars.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 18 Novembre 2003 et du 20 Juin 2005 et a été approuvée par votre Assemblée Générale des Actionnaires du 17 juin 2011 et des Assemblées Générales ultérieures.

 La prise en charge par le Comptoir National Tunisien « CNT » des frais administratifs et de gestion de la société Tunisienne de l'Industrie du Bois « STIB » moyennant 5 000 dinars hors taxes avec une augmentation annuelle cumulative de 5%.

Le montant des frais administratifs et de gestion facturés en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2019 s'est élevé à 9 476 dinars.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 25 Avril 2005, et approuvée par votre Assemblée Générale des Actionnaires du 23 juin 2006 et des Assemblées Générales ultérieures.

#### C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

• Le Président du Conseil d'Administration bénéficie de la prise en charge des frais d'hébergement à Sfax et des frais de missions à l'étranger ainsi que d'une voiture de fonction avec chauffeur.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 20 Juin 2014.

• La rémunération mensuelle brute du Directeur Général a été fixée à 12 000 dinars outre la prise en charge par la société des frais d'hébergement à Sfax ainsi que des frais de missions à l'étranger, d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec chauffeur pour ses besoins privés.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 20 Juin 2014.

- L'octroi au Directeur Général Adjoint au titre de l'exercice 2019 :
  - D'une rémunération annuelle brute de 87 689 dinars.
  - D'une prime annuelle brute de 8 852 dinars. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 05 Juin 2015.
- L'octroi aux membres du Conseil d'Administration d'un montant brut de 25 000 dinars au titre des jetons de présence, décidé par votre Assemblée Générale du 21 juin 2019.

Ces conventions sont soumises à votre Assemblée Générale pour approbation.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Fait à Sfax le 19 Mars 2020

Chiraz DRIRA